

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 03 octobre 2024  
Date d'affichage 03 octobre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241017-CM2410-DEL20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2024

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 22 + 7 procurations  
votants 28 ( Monsieur Didier REVEAU n'a pas pris part au vote en raison d'un conflit d'intérêt concernant le sujet)

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le NEUF OCTOBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	(Pouvoir donné Christiane VAN RYSSEL)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)
Edith ALIX	(pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**FESTIVAL DU LIVRE 2025**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE**  
**LA LOIRE**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** que la 16ème édition du Festival du Livre Jeunesse se déroulera du 6 au 8 mars 2025, avec pour thème la Fantaisie médiévale, en écho à la célébration du Millénaire de la ville de La Ferté-Bernard,

**Considérant** que cet événement est un élément phare de la politique culturelle de La Ferté-Bernard en matière de lecture publique et vise à développer le goût de la lecture auprès des habitants, notamment les plus jeunes,

**Considérant** que le festival favorise la rencontre entre les auteurs et le public scolaire et familial.

**Considérant** que durant les deux premiers jours du festival, les 6 et 7 mars 2025, 22 auteurs interviendront dans les établissements scolaires pour des rencontres avec les élèves.

**Considérant** que le festival s'articule autour des éléments suivants :

- Auteurs invités.
- Interventions d'auteurs dans les classes : Ces interventions seront rémunérées selon le principe de la charte des auteurs.
- Animations en lien avec le thème.
- Salon des librairies et éditeurs.

**Considérant** que le samedi 8 mars, de 10h à 18h, des expositions, des dédicaces et des animations auront lieu au Centre culturel Athéna de La Ferté-Bernard.

**Considérant** que pour soutenir cet événement, une demande de subvention doit être faite auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire pour un montant de 3 500 €.

**Considérant** que ces subventions permettront de couvrir une partie des coûts liés à l'organisation du festival et à la rémunération des auteurs.

**Considérant** que le montant total des dépenses de la manifestation s'élève à 40 930 €,

**Considérant** que le plan de financement prévu pour cette édition du festival est le suivant :

Subvention Conseil Régional des Pays de la Loire	3500 €
Subvention Conseil Départemental de la Sarthe	3500 €
Participation des communes partenaires	930 €
Autofinancement communal La Ferté-Bernard	33 000 €
<b>Total des recettes</b>	<b>40 930 €</b>

Après avoir délibéré,

- **VALIDE** l'organisation du festival du livre, incluant les interventions des 22 auteurs dans les établissements scolaire les 6 et 7 mars.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.
- **VALIDE** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Marie DENONELLE

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU

**Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.**